

2026-036



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 février 2026 – Délibération n°036

Convocation envoyée,  
affichée le : 12/02/2026

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 28  
Présents : 19  
Pouvoirs : 3  
Votants : 22  
Absents : 6

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le :**

### **Objet : CONVENTION SERVITUDE AVEC LE SIEDA – REALISATION DE TRAVAUX LOTISSEMENT PUECH DES ROUSSES**

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS  
**Secrétaire de séance :** Madame Françoise CAPUS

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme – FOS Mariana - GROS Edmond - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Absents :** BORIE Nina - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à CAPUS Françoise) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi (pouvoir à SAHUQUET Jean-Marc) - MULLER Geoffroy - MURET Yvain – RAGOT Annie.

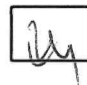

(Annexe jointe)

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** expose que le SIEDA a été mandaté par la commune pour réaliser des travaux au lotissement le Puech des rousSES. Afin qu'ils puissent être réalisés, la commune doit approuver la convention présentée en annexe de la présente délibération visant à établir une servitude pour :

- L'installation de 350 mètres de réseau basse tension électrique pour l'alimentation en électricité des lots tels que prévu par le plan annexé.
- Y établir à demeure : 6 coffrets électriques et les remontées de câble.

Après avoir entendu l'exposé,

2026-036

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** la convention de servitude jointe et les plans associés ;

### DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'ACCEPTER** la convention de servitude pour la réalisation des travaux sur le lotissement le Puech des rouses par le SIEDA ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros

Le secrétaire de séance  
Françoise CAPUS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

